



Audition parlementaire 2007 aux Nations Unies



Salle du Conseil économique et social 20 - 21 novembre 2007

Renforcer l'état de droit dans les relations internationales : le rôle clé des parlements

Mardi 20 novembre 2007

9h.00 – 10h.30 Accréditation des participants

10h.30 – 11h.00 **Séance d'ouverture**

Déclarations de :

- M. Pier Ferdinando Casini, Président de l'Union interparlementaire
- M. Srgjan Kerim, Président de l'Assemblée générale
- M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU

11h.00 – 13h.00

Séance I Priorités, défis et buts de la nouvelle équipe dirigeante de l'ONU

Vue d'ensemble et présentations par :

- M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques
- M. Nicolas Michel, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques

Interaction avec les participants, séance de questions et réponses

15h.00 – 18h.00

Séance II Respect de la règle de droit dans la mise en œuvre des engagements internationaux clés en matière de désarmement et de non-prolifération

Durant la dernière décennie, les initiatives en faveur de la non-prolifération et du désarmement se sont enlisées. L'échec de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) et l'absence de tout accord sur le désarmement et la non-prolifération au Sommet mondial en sont des signes alarmants.

- Y a-t-il une réelle volonté politique de traiter ces questions cruciales ?
- Comment les défis actuels et les obstacles peuvent-ils être surmontés ?
- L'opinion publique attend des résultats tangibles en matière de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. Que peuvent faire les parlementaires ?

Intervenants :

- Sénatrice Rosario Green Macias, Présidente de la Commission des affaires étrangères du Sénat mexicain

- Mme Hannelore Hoppe, Adjointe du Haut Représentant des Nations Unies pour le désarmement
- M. Peter Burian (Slovaquie), Président du Comité 1540 du Conseil de sécurité (non-prolifération des armes de destruction massive)
- M. Tibor Toth, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)
- M. Jonathan Granoff, Président du Global Security Institute

18h.15 – 20h.00

Réception en l'honneur des participants (restaurant des délégués)

Mercredi 21 novembre 2007

9h.30 - 12h.30

Séance III Bilan des tribunaux internationaux et évolution future du système de justice pénale internationale

Comme l'écrivent les Nations Unies, "Au bout du compte, dans les pays se relevant d'un conflit, la grande majorité des auteurs de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ne seront jamais jugés, ni par une instance internationale, ni par un tribunal national¹". Malgré les succès rencontrés ces dernières années, les tribunaux internationaux et les autres formes de justice transitoire ont leurs limitations.

- De quelle marge de manœuvre devrait-on disposer, s'il y a lieu, pour que les crimes commis soient traités par la voie politique plutôt que par la justice de transition ?
- La quête de justice peut-elle nuire à la réconciliation nationale ?
- Comment trouver le juste équilibre entre les instruments nationaux et les instruments internationaux de justice transitoire ?
- Comment les parlements peuvent-ils encourager les bonnes pratiques à l'appui de la justice pénale internationale ?

Intervenants :

- M. Abel Stronge, Président du Parlement de la Sierra Leone
- Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint de la Cour pénale internationale
- M. Yukio Takasu, Représentant permanent du Japon auprès des Nations Unies, Président de la Commission de consolidation de la paix
- M. Larry Johnson, Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires juridiques
- M. Juan Mendez, Président du Centre international pour la justice transitionnelle

¹ Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit; Rapport du Secrétaire général de l'ONU, para. 46.

14h.00 – 16h.00

Séance IV Vers une approche globale de la lutte contre le terrorisme fondée sur l'état de droit

En septembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une Stratégie antiterroriste mondiale, qui est venue compléter le cadre international de lutte contre le terrorisme. Avec cette stratégie, les Etats membres ont convenu de l'importance de proposer des mesures pour lutter contre les ferments du terrorisme, pour prévenir et combattre le terrorisme, pour renforcer le rôle du système onusien en la matière et pour faire respecter les droits de l'homme et la primauté du droit comme fondement de la lutte contre le terrorisme. Le défi consiste à faire appliquer ces mesures au niveau tant international que national.

- Quels problèmes de moyens les Etats ont-ils rencontrés dans l'application des mesures de lutte contre le terrorisme ?
- Quels sont les obstacles rencontrés par les pays pour assurer la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, et comment ces problèmes peuvent-ils être surmontés ?
- Que peuvent faire les parlements pour améliorer la mise en œuvre de la Stratégie et des 13 conventions et trois protocoles internationaux sur le terrorisme ?

Intervenants :

- M. Robert Orr, Sous-Secrétaire général de l'ONU à la planification stratégique
- M. R.M. Marty M. Natalegawa, Représentant permanent de l'Indonésie auprès des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité de l'ONU pour le mois de novembre 2007
- M. Robert Hill, Représentant permanent de l'Australie auprès des Nations Unies
- Mme Carolyn Maloney, Membre du Congrès des Etats-Unis
- M. Husain Haqqani, Directeur du Centre pour les relations internationales de l'Université de Boston

16h.00 – 17h.00

Présentation de rapports sur les travaux de l'Audition parlementaire. Conclusions et recommandations.